****

**Joindre obligatoirement les documents suivants (tout dossier**

**incomplet sera refusé)**

• Copie de l’extrait K-bis

• Liasse fiscale et comptes détaillés des deux derniers exercices

(si existants) ou business plan (si moins de deux ans) ou situation comptable intermédiaire

• Business plan de la reprise

• Tout document susceptible d’étayer votre dossier (plaquettes, illustration photos, etc.).

Les dossiers dûment complétés doivent être transmis soit par la poste sous pli recommandé avec accusé de réception, soit par mail avec accusé réception, soit déposés contre récépissé du lundi au vendredi sauf jours fériés de 9h à 18h à l’adresse suivante :

CCI Seine-et-Marne - Corinne De Oliveira

corinne.deoliveira@seineetmarne.cci.fr

Concours Reprendre & Réussir en Seine-et-Marne

1 avenue Johannes Gutenberg – Serris - CS 70045

77776 Marne-la-Vallée Cedex 4

**Renseignements** :

Corinne De Oliveira

Tél 01 74 60 51 00

Fax : 01 74 60 51 51

corinne.deoliveira@seineetmarne.cci.fr

Ce concours est destiné à récompenser deux entreprises seine-et-marnaises par un prix de 3000 euros et 1 tablette numérique.

**L’entreprise doit s’inscrire dans l’une ou l’autre des catégories :**

**🞏 TPE (0/10 salariés)**

**🞏 PME (10/250 salariés)**

**Dossier à retourner avant le 18 avril 2014**

**L’ENTREPRISE**

Date de la reprise de l’entreprise (entre le 31/12/2009 et 31/12/2012) :

🞏 Mme 🞏 Melle 🞏 M

Nom et prénom du dirigeant :

Age : ……………… ans

Raison sociale de l’entreprise :

Siret :

Enseigne :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Mobile :

E-mail :

Site internet :

Forme juridique : 🞏 EI 🞏 EURL 🞏 SARL 🞏 SA 🞏 SAS 🞏 SNC

Activité de l’entreprise :

Comment avez-vous eu connaissance de l’entreprise à reprendre :

Avez-vous été accompagné dans le processus de reprise par un conseiller :

🞏 OUI 🞏 NON

Si oui, par qui :

**1 – Financement de l’acquisition**

Besoins globaux de financement du projet de reprise :

Montant de l’apport du repreneur au moment de la reprise : €

Montant de l’apport des associés (le cas échéant) : €

Autre financement de la reprise : €

Financement bancaire : €

Quel partenaire financier vous a accompagné / vous accompagne (banque, Plateforme France Initiative, autre) ?

**2 – Moyens d’exploitation**

Nature et surface des locaux d’exploitation (m²) :

🞏 Centre-ville 🞏 zone commerciale 🞏 ZA 🞏 ZI 🞏 ZF

🞏 Autre (précisez :)

L’entreprise est : 🞏 propriétaire 🞏 locataire

**3 – Le marché**

Quels sont les produits, services offerts par l’entreprise avant sa reprise et depuis sa reprise ?

Nature du marché : 🞏 local 🞏 régional  🞏 national 🞏 autre :

Type de clientèle :

**4 – Les résultats**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **NOMBRE D’EMPLOIS** | Avant la reprise | Après la reprise | Perspectives |
| Nombre d’emplois incluant le dirigeant et le cas échéant le conjoint collaborateur (équivalent temps plein) |  |  |  |
| Qualification et type de contrats (CDI, CDD, autres) |  |  |  |

Commentaires sur l’évolution (le cas échéant) :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **ACTIVITE** | Avant la reprise | Après la reprise | Perspectives |
| Chiffre d’affaires H.T. |  |  |  |
| Montant résultat d’exploitation |  |  |  |

Commentaires sur l’évolution (le cas échéant) :

Quelles actions avez-vous engagées depuis la reprise de l’entreprise pour développer l’activité principale et avez-vous développé de nouvelles activités (lancement nouveaux produits/services, modernisation du point de vente ou des locaux, fidélisation clientèle, actions et animations commerciales, modernisation des outils de gestion et/ou informatique, création site internet, ressources humaines, autres...)?

Développez l’action qui vous semble être la plus significative depuis la reprise (nature de l’action, objectif, budget, retombées) :

Montant des principaux investissements réalisés depuis la reprise (H.T.) :

Sur quoi ont-ils porté et pour quel montant ?

(Achat de locaux / Extension / Modernisation / Matériel / Mise aux normes / autres…)

OBSERVATIONS

De quelle manière avez-vous eu connaissance de ce concours :

**Je certifie l’exactitude des renseignements portés dans ce dossier.**

Date :

Signature du dirigeant Cachet de l’entreprise

**REGLEMENT**

**ARTICLE 1**

La Chambre de Commerce et d’Industrie de Seine-et-Marne, coordinateur du Réseau Transmettre & Reprendre une entreprise en Seine-et-Marne », domiciliée 1 avenue Johannes Gutenberg - Serris - CS 70045 - 77776 Marne-La-Vallée cedex 2, organise un concours intitulé «Reprendre & Réussir en Seine-et-Marne 2014 » ouvert du 3 février au 18 avril 2014 à 18H00.

Ce concours est destiné à récompenser deux succès de reprise d’entreprises en Seine-et-Marne répartis dans deux catégories • TPE (0/10 salariés) • PME (10/250 salariés)

**ARTICLE 2**

Peuvent participer à ce concours, les entreprises seine-et-marnaises répondant aux critères suivants :

• être le représentant légal de l’entreprise,

• avoir repris une entreprise durant la période du 31/12/2009 au 31/12/2012 inclus,

• exercer l’activité sous forme de société (EURL, SARL, SA, SAS ou autre) ou en entreprise individuelle,

• être immatriculé en Seine-et-Marne au registre du commerce et des sociétés et/ou répertoire des métiers.

• être à jour des obligations sociales et fiscales.

L’entreprise candidate ne peut présenter qu’un seul dossier de candidature. La participation au concours est gratuite. Cependant, les candidats prennent à leur charge toutes les dépenses engagées pour la constitution du dossier de candidature (frais d’envoi, de photocopie…) Les entreprises dirigées par un élu de la CCI Seine-et-Marne ou toute personne associée à l’organisation du prix ne sont pas autorisées à concourir.

**ARTICLE 3**

Pour concourir un dossier de candidature doit être constitué par l’entreprise candidate. Ledit dossier comporte un formulaire à remplir ainsi que des annexes obligatoires (CV candidat, documents financiers, documents de communication, copie extrait k-bis, si holding bilan). Le dossier à remplir peut être téléchargé sur le site Internet de la CCI Seine-et-Marne (www.seineetmarne.cci.fr). Il pourra également être adressé au candidat par courrier électronique ou postal sur demande à Corinne De Oliveira Tél 01 74 60 51 56 / mail : corinne.deoliveira@seineetmarne.cci.fr. Pour être recevables, les dossiers dûment complétés doivent être transmis au plus tard le 19 avril 2014 à 18 heures, date de clôture des inscriptions, soit par la poste sous pli recommandé avec accusé de réception, soit déposés contre récépissé du lundi au vendredi sauf jours fériés de 9H à 18H soit par mail à l’adresse suivante : CCI SEINE-ET-MARNE « Concours Reprendre & Réussir » Corinne De Oliveira – 1 avenue Johannes Gutenberg – Serris / CS70045 - 77776 Marne-la-Vallée cedex 2 - Mail: corinne.deoliveira@seineetmarne.cci.fr. L’entreprise certifie sur l’honneur l’exactitude des informations fournies dans le dossier. Tout dossier incomplet, illisible, reçu après la date et l’heure limite ou sous une autre forme que celles prévues sera considéré comme nul. Toute déclaration inexacte, mensongère, toute fraude entraînera la disqualification de l’entreprise participante.

**ARTICLE 4**

Le jury présidé par un partenaire qui finance les prix est composé de la CCI Seine-et-Marne et des entreprises et partenaires associés à ce concours. La voix du président du jury est prépondérante en cas d’égalité de voix. Le jury est souverain et n’a pas à motiver ses décisions. Tous les candidats reconnaissent la souveraineté du jury et acceptent du fait de leur participation les dispositions du présent règlement. Le jury se réserve le droit de ne pas remettre de prix dans l’hypothèse où il considère que les candidats ne remplissent pas suffisamment les conditions de désignation. Les décisions du jury ne sont susceptibles d’aucune forme d’appel ou recours.

**ARTICLE 5**

Les membres du jury et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du concours s’engagent à garder confidentielles les informations fournies au travers du dossier de candidature ou lors des différents contacts. Les dossiers de candidature pourront être restitués aux entreprises ayant concouru si elles en font la demande à l’adresse du concours.

**ARTICLE 6**

Pour l’attribution des prix, le jury tiendra compte des critères généraux suivants : • l’adéquation homme-projet • l’impact sur le tissu économique et/ou l’emploi • les résultats depuis la reprise et/ou ses perspectives de développement.

**ARTICLE 7**

Le jury décernera un prix aux entreprises sous réserve de la régularité de leur situation fiscale et sociale. Chacun des deux lauréats recevra un prix sous la forme d’un chèque d’un montant de 3000 € (trois mille euros) à l’ordre de l’entreprise et une tablette numérique offerte par Orange.

**ARTICLE 8**

La remise des prix aura lieu le 13 mai 2014 lors du prochain FORUM « Transmettre & Reprendre une entreprise en Seine-et-Marne », organisé par le réseau Transmettre & Reprendre une entreprise en Seine-et-Marne. Les entreprises lauréates s’engagent à être représentées afin de recevoir leur prix. Les entreprises lauréates renoncent à réclamer à la CCI Seine-et-Marne tout dédommagement résultant d’un préjudice occasionné par l’acceptation et/ou l’utilisation du prix.

**ARTICLE 9**

Sauf à renoncer à leur prix, les entreprises lauréates autorisent la CCI Seine-et-Marne et ses partenaires à utiliser et publier leurs images et coordonnées complètes dans le cadre de toute manifestation ou articles promotionnels ou tout type de communication liés au présent concours y compris sur leurs sites internet sans pouvoir prétendre à aucun droit quel qu’il soit.

**ARTICLE 10**

Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant dispose d’un droit d’accès de rectification ou de radiation des informations le concernant, qu’il peut exercer sur simple demande à l’adresse du concours.

**ARTICLE 11**

La participation à ce concours implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement. Ce règlement sera déposé à la SCP Patrick PELLAUX huissier de justice, 29 rue Vacheresse – BP 105 – 77400 Lagny sur Marne. La CCI Seine-et-Marne se réserve le droit d’écourter, de modifier ou d’annuler le concours à tout moment si les circonstances le réclament, sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.